

Fresnes, le 3 juin 2025

Ville de Fresnes
Cabinet de la Maire
cabinetdelamaire@fresnes94.fr
01 49 84 56 19

Monsieur Jean-Yves SENANT
Maire
Place de l'Hôtel de Ville
BP60086
92161 ANTONY Cedex

**Objet : Communication publique sur le projet de géothermie fresnois –
Demande de correction**

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance, avec un certain étonnement, de la communication diffusée sur le site internet de la Ville d'Antony et sur vos réseaux sociaux, concernant le projet de géothermie mené par la Ville de Fresnes dans le parc des Aulnes. Cet étonnement est d'autant plus marqué que la Ville de Fresnes a, depuis l'origine du projet, engagé une concertation transparente, loyale et ouverte avec les villes voisines, dont Antony, comme avec les habitants.

Comme vous le savez, dès les premières études de faisabilité, la localisation du forage a été partagée et justifiée sur la base de critères techniques validés par les services de l'État. La préfecture des Hauts-de-Seine a convoqué les collectivités concernées dès 2023 pour coordonner les projets géothermiques en Île-de-France, et Fresnes a immédiatement accepté d'entrer dans cette concertation intercommunale.

Ainsi, nos deux villes ont échangé, longuement. D'ailleurs, la Ville de Fresnes a, en toute bonne foi, différé le dépôt de son dossier d'autorisation pour tenir compte de l'émergence de votre propre projet et éviter toute interférence technique entre les deux sites.

Enfin, dans un esprit d'ouverture, des permanences ont été incluses dans l'enquête publique à Antony et dans d'autres communes voisines, afin de garantir à chacun, y compris vos administrés, un droit à l'information et à l'expression.

Tout me laisse donc à penser que les éléments factuels erronés que vous avez publiés et diffusés ne peuvent être liés qu'à une erreur dans le processus de validation de vos éléments de communication. Les éléments rendus publics s'écartent en effet de manière parfois flagrante, des réalités techniques, environnementales et administratives du projet. Je ne doute pas qu'il ne saurait être dans votre intention de relayer des informations inexactes sur un projet structurant de notre territoire.

Vous indiquez ainsi que le projet serait situé au sein du parc des Aulnes, que la tour de forage atteindrait 40 mètres et que les nuisances seraient similaires à celles d'un forage pétrolier, en continu jour et nuit pendant six mois. Cette comparaison, à tout le moins audacieuse, ne repose sur aucune base technique sérieuse. Je suis d'autant plus surprise que la communication publiée semble ignorer les données précises, pourtant publiques, présentées lors de la réunion publique du 17 avril 2023. Le projet ne se situe pas dans le parc des Aulnes, mais dans une parcelle attenante qui accueillait précédemment des constructions de sport et loisirs. La phase de forage proprement dite durera trois mois, et non six, et seule cette phase justifie un fonctionnement 24h/24, avec des mesures spécifiques de réduction du bruit.

Le local technique définitif, quant à lui, ne dépassera pas 7,5 mètres de hauteur sur une parcelle rendue avec 72% en espaces verts dont une partie sera ouverte au public, y compris aux antoniens qui sont nombreux à fréquenter le parc des Aulnes du fait de l'offre restreinte de parcs sur ce secteur.

Il ne s'agit évidemment en rien, vous en conviendrez, d'un forage pétrolier, ni sur la nature du forage, ni sur l'intensité des nuisances, ni sur l'ouvrage final. Un double dispositif antibruit, un matériel à propulsion électrique et un contrôle indépendant ont été prévus précisément pour garantir une intégration respectueuse du site et de ses riverains.

Vous indiquez également que votre ville a demandé ces aménagements à la Ville de Fresnes. Je me permets de rappeler que ces mesures sont prévues depuis l'origine du projet et relèvent des exigences formulées par notre municipalité.

Enfin, la comparaison entre le site de forage antonien et le site fresnois, au bénéfice supposé du premier, laisse entendre que le choix de Fresnes serait irresponsable. Or, ce site a été sélectionné sur des critères techniques objectifs, validés par la DRIEAT et est situé à une distance conforme des habitations. La Ville de Fresnes est engagée depuis le milieu des années 1980 dans le développement de la géothermie et notre expertise en la matière est sérieuse et reconnue.

Dans une période marquée par la circulation rapide de la désinformation, et alors que nous partageons, je n'en doute pas, un attachement commun à la transition énergétique et à la nécessité de diminuer la pollution de l'air, je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire procéder à la correction de cette communication. Il serait en effet regrettable que des approximations persistantes viennent altérer la compréhension d'un projet d'intérêt général, élaboré en concertation, et labellisé à plusieurs reprises pour son ambition environnementale.

Je me permets également de souligner que ce type de confusion publique pourrait à terme affecter la réussite des futurs projets de réseau de chaleur sur tout le territoire francilien, en dégradant l'acceptabilité globale de cette technologie pourtant parfaitement vertueuse.

Dans l'espoir que ce courrier permette une clarification apaisée, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,



Marie CHAVANON.

